

Procès Verbal du Conseil d'école N°1

Ecoles élémentaires Amilly et Cintray

Judi 7 novembre 2024 à 18h15 à la salle Emile Lelièvre à Amilly

Présents :

Municipalités : M. Le Maire d'Amilly, Mme Chaigneau, M. Delorme, M David, Mme Bourdelas
Mme Graupner,

Enseignantes : Mmes Foucher, Azevedo, Le Thiec, Meyniel, Neveu, Le Gouestre

Représentants des parents d'élèves : Mmes Géré, Pelletier, Tissier , Gaston, Carosio, Sebillot

Excusés :

M. Le Maire de Cintray, Mme Da Fonseca, M Arrondeau

Mme Boudet, IEN,

Mme Périnka, enseignante

M. Vinsot, DDEN

Mmes Choquet , Mahieu, M Burban , *représentants de parents d'élèves*

Début de la séance : 18h15

1. La vie de l'école

Les horaires :

- L'école : **Pour Amilly** : 8h45 – 12h 13h45 -16h30

Pour Cintray : 8h35 – 12h 14h10 -16h45

L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant.

- garderie du matin : 7h30-8h35 (payante jusqu'à 8h30)

- garderie/étude, le soir : 16h30-17h garderie, 17h -18h étude, 18h-18h30 garderie.

Horaires de sortie du périscolaire : 17h, 18h et 18h30.

Les effectifs

A ce jour il y a 125 élèves inscrits.

- CP-CE1 de 22 élèves (13+9) avec Mme Meyniel
- CP- CE1 de 22 élèves (14+8) avec Mme Foucher
- CE1 - CE2 de 20 élèves (11+9) avec Mme Azevedo à Cintray
- CE2 -CM1 de 19 élèves (11+8) Mme Neveu et Mme Périnka
- CM1-CM2 de 21 élèves (7+14) avec Mme Le Gouestre
- CM1-CM2 de 21 élèves (8+13) avec Mme Le Thiec

En juin, il y a eu 6 départs en plus des CM2 et en septembre 1 arrivée.

Entrées et sorties de l'école.

Tous les élèves arrivent et sortent de l'école par le portail de la rue du stade.

Pendant les récréations, le matin, les CP/CE1 et CP/CE1 sont dans la petite cour et les autres classes dans la grande cour. L'après-midi, tous les élèves se retrouvent dans la grande cour.

Les élèves de Cintray sont présents à Amilly tous les lundis et vendredis après-midi jusqu'en décembre.

Service civique

Cette année, nous n'avons pas recruté de personne en service civique, faute de candidat.

BCD

Aurélie Pijot intervient tous les mardis et les jeudis après-midi pour la gestion de la bibliothèque (emprunts mais aussi animations sur différents thèmes) et pour l'étude les soirs.

Le temps de l'APC : Le midi et le soir selon l'enseignante.

Sont pris en priorité, les élèves qui ont des difficultés ponctuelles, et, plus tard dans l'année, les élèves pour travailler sur un projet de classe.

Relations familles - école :

Les familles peuvent rencontrer les enseignants en prenant un rendez-vous par le biais du carnet de liaison.

Les parents ne doivent pas hésiter à rencontrer les enseignants notamment quand il y a eu un problème entre élèves dans l'enceinte même de l'école.

ENT : Espace Numérique de Travail

Educartable : cahier de texte, cahier de liaison, cahier de vie ...

Le coût d'Educartable est de 87€ pour les classes pour l'année scolaire, pris en charge par les municipalités.

LSUN : Livret Scolaire Unique Numérique **Du CP à la 3ème.**

Les évaluations se font en 2 semestres. Le livret sera consultable en ligne fin janvier et fin juin.

Les évaluations nationales

Les élèves de tous les niveaux ont passé des évaluations en français et en mathématiques en septembre. Pour tous les niveaux, les résultats des élèves de l'école sont supérieurs aux résultats de la circonscription

Les résultats individuels ont été distribués aux familles. Les enseignantes rencontrent les parents suite aux résultats.

La charte de la laïcité

La charte de la laïcité signée par le directeur doit être présentée aux familles chaque année. Elle est obligatoirement à faire signer par les parents ainsi que les élèves.

Elle sera mise en ligne sur Educartable.

Livre offert aux élèves de CP

Les Municipalités ont offert un livre en cadeau de « bienvenue » à chaque élève de CP à la rentrée. Ce livre a été choisi avec les enseignants et est étudié en classe.

2. Les projets pédagogiques de la rentrée

Activités littéraires

Toutes les classes participent au prix littéraire Ecolire pour favoriser la lecture.

Thème pour cette année scolaire : « 1,2,3 ... nous lisons aux bois »

Les élèves peuvent :

- lire ou entendre lire des textes entiers (albums, romans, BD...), adaptés à leur âge, uniquement de la littérature de jeunesse;
- avoir la possibilité de débattre à partir et à propos de ces livres ;
- voter en fin d'année pour attribuer un prix littéraire à un auteur ;
- mettre en voix des extraits de textes lus.

Décloisonnement GS-CP

Le 18 octobre, les élèves de CP et GS ont fait classe dehors ensemble avec une activité d'EPS et une lecture sur le thème d'halloween.

Activités culturelles et artistiques :

- Reprise de **la chorale** : tous les vendredis, tous les élèves de l'école chantent ensemble.

Une représentation devant les parents sera programmée en juin.

- **Ecole et cinéma :**

Toutes les classes sont inscrites au projet Ecole et Cinéma. Les élèves assisteront à 3 projections dans l'année au cinéma « Les enfants du paradis » à Chartres.

La première séance « L'homme qui plantait des arbres » aura lieu le lundi 18 novembre 2024.

- **Musique en tous sens**

Les CE1-CE2 de Cintray et CE2-CM1 bénéficient de 10 séances de musique avec une intervenante les lundis jusqu' en décembre. Ils travaillent sur les rythmes et découvrent de nouveaux instruments de musique. Remerciements aux municipalités qui prennent en charge cette intervention.

- **Spectacle ELDORADO**

Ce spectacle sera proposé aux élèves le 13 décembre 2024 à la salle Jean Ménard.

C'est un spectacle de marionnettes géantes.

Activités sportives :

- **Piscine** aux Vauroux pour les 2 classes de CM1/CM2 les mardis et les vendredis pour les CE1-CE2 de Cintray et CE2-CM1 jusqu' en décembre.

- **Initiation au Cécifoot** : tous les élèves de l'école ont participé à une initiation au cécifoot en septembre.

Activités scientifiques et Actions développement durable :

Les CP-CE1 de Mme Foucher et les CE1-CE2 de Cintray ont participé à **Nettoyons la nature** en septembre.

Activité Citoyenne :

Les élèves de CM volontaires pourront lire une partie du discours lors de **la commémoration du 11 novembre**.

Tous les élèves sont invités à y participer.

Le programme pHARe : programme de harcèlement à l'école

- Dans la lutte contre le harcèlement scolaire, nous avons élaboré un protocole et constitué une équipe Bien-Être (5 enseignants minimum) qui interviendra pour traiter en cas de besoin des situations d'intimidation de façon à soutenir la victime et à intervenir auprès des intimidateurs.
- Aujourd'hui, c'est la journée du harcèlement. Cette thématique a été abordée dans les classes de différentes façons.

Pour financer les projets :

- **la vente des photos** de classe est cette année encore sur internet (le photographe est venu le 1er octobre).

Nous avons organisé une prise de vues à 16h30 entre les élèves de l'élémentaire et ceux de la maternelle.

- **le marché de Noël** aura lieu le 13 décembre.

3. Règlement intérieur

Aucune modification n'a été apportée au règlement intérieur. (cf Annexe 1)

Il a été adopté par l'ensemble des personnes présentes. Il sera publié sur Educartable et signé par les familles.

4. La sécurité, le PPMS

- Un **exercice d'alerte incendie** a été effectué le 24 septembre 2024 à Amilly et à Cintray.

- **L'exercice d'attentat-intrusion**, dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a eu lieu le 8 octobre 2024.
Un exercice a eu lieu aussi à Cintray.

5. **Le périscolaire**

Mme Chaigneau fait le compte rendu de la réunion du 4 novembre entre les élus et les représentants de parents élus.

Cantine :

- Faire un rappel dans la classe pour les serviettes de cantine car elles restent dans les cartables.
- Les élèves peuvent demander du plus lorsqu'ils ont encore faim.
- Changement de prestataire car moins de hausses de tarif et un plus large choix de menus.

Le transport scolaire : pas de problème

Etude, garderie : tout se passe bien.

6. **Diverses informations**

L'APE, les parents décollent a présenté le programme des animations prévues cette année aux familles lors des réunions de rentrée. Les différentes informations concernant l'APE passent par le biais d'Educartable.

Pour l'année 2023-2024, l'APE a reversé à l'école élémentaire un chèque de 3 375€.

Le spectacle de Noël (poussière d'étoiles) offert par les municipalités est prévu le 20 décembre 2024 à 14 h.

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 18 mars à 18h30 à Cintray.

La présidente du conseil d'école remercie les personnes présentes pour leur participation.

Fin à 19h50

Secrétaire, Mme Meyniel

Directrice, Mme Neveu

mois, la directrice de l'école en informe le DASEN (Directeur académique des Services de l'Education Nationale).

- Un enfant ne peut sortir seul de l'école avant l'heure réglementaire.

En cas de nécessité, vous pouvez récupérer votre enfant en passant par la cour de la mairie en joignant une demande écrite à l'enseignant.

REGLES DE VIE

Toutes les personnes présentes dans les locaux scolaires, adultes et enfants ont le droit au respect. Les atteintes à l'intégrité physique et/ou morale ne sont pas tolérées (moqueries, insultes, violences, vols...).

Tous les enfants doivent respecter les règles de vie en communauté.

Selon le principe de laïcité, le port de signes ostentatoires d'appartenance religieuse est interdit.

- **Dispositif Bien-Etre à l'école**

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale ».

À ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux enseignants de l'équipe Bien -Être de l'école avec l'accord de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Chartres 1.

- **Respect des règles :**

Les enfants sont tenus :

- De respecter le personnel présent dans les locaux scolaires (enseignants, animateurs, intervenants...) et faire preuve de politesse.
- De respecter leurs camarades.
- De respecter le matériel.
- De participer à l'ensemble des activités scolaires.
- De participer au rangement du matériel utilisé.
- D'avoir un langage correct.
- De fournir des efforts de présentation et d'attention.
- D'accepter d'aider et d'être aidé par un adulte ou un autre enfant.
- De communiquer à ses parents les documents remis par les enseignants.

Les enfants ne doivent pas :

- Se mettre en danger, ni mettre les autres en danger.
- Importuner leurs camarades.
- Détériorer le matériel ou les installations.
- Faire preuve de violence envers leurs camarades ou envers les adultes.
- Manger sucettes et chewing-gum.

A LIRE AVEC LES ENFANTS

Pour que les temps d'école soient des moments agréables, chacun s'engage à être attentif à son comportement individuel et à respecter les règles suivantes :

- J'ai un langage correct
- Je suis poli et respectueux vis-à-vis des enseignants, du personnel et des autres enfants.
- Je me rappelle **les 4 mots magiques** :



Bonjour



S'il te plait



Merci



Au Revoir

Réparations :

En cas de non-respect des règles, non-respect de la personne, en cas de dégradations, de la part d'un enfant, chaque adulte peut exiger la réparation des dommages causés : excuses, restitution, remise en état du matériel...

- Les responsables d'atteintes à la personne, d'irrespect et/ou de dégradation doivent présenter des excuses et procéder à la réparation des dommages subis.

- Ils sont passibles d'un rappel à l'ordre, voire de sanctions, ces dernières étant portées à la connaissance des parents ou responsables légaux.
- Les sanctions prises pourront aller de l'interdiction temporaire de participer à certaines activités à l'obligation de réaliser un travail particulier, mais pourront aussi consister en privation temporaire de récréation avec accueil dans un autre lieu.

- **Récréations:**

Pendant les récréations, les élèves sont tous dehors sous la surveillance des enseignants de service. Les toilettes sont ouvertes uniquement en début et en fin de récréation par mesure de sécurité.

- **Déplacements dans les locaux :**

Tous les déplacements doivent être autorisés par un enseignant. Ils doivent se dérouler dans le calme, sans poussées ni bousculades. Courir dans un couloir est dangereux donc interdit.

Les enfants se rangent avant de se déplacer en groupe. Ils sont sous la responsabilité de leur enseignant. Les enfants doivent se rendre aux toilettes durant les temps de récréation.

- **Déplacements à l'extérieur :**

Lors de sorties scolaires, les familles sont averties de l'heure de retour et doivent s'organiser pour venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure convenue.

- **Education physique et sportive :**

L'éducation physique et sportive est obligatoire ; une tenue de sport est nécessaire. Seuls les élèves ayant produit un certificat médical peuvent en être dispensés. Ces élèves dispensés restent auprès de leur enseignant.

- **Tenue vestimentaire :**

Une tenue vestimentaire adéquate pour l'école élémentaire est demandée (éviter les talons, les tongs, le dos nu...).

- **Objets de valeur- objets connectés - perte - vol :**

Il est interdit de venir à l'école avec des objets de valeur (bijoux...), des objets n'étant pas destinés à l'enseignement, des objets dangereux.

L'utilisation des objets connectés (montre, téléphone...) est strictement interdite dans l'école.

Les enseignants ne peuvent être en aucun cas tenus responsables des échanges, détériorations, pertes ou vols d'objets appartenant aux enfants. Ils peuvent confisquer un objet et en informent la famille.

Dans le cas des gardes alternées, les sacs ou valises des élèves ne sont pas autorisés à transiter par l'école pour des raisons de sécurité.

SANTE-HYGIENE :

- **Crise sanitaire**

En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national.

- **L'enfant doit se présenter dans un état de propreté corporelle et vestimentaire convenable et adaptée aux activités scolaires.**

- Tout état fiévreux ou nauséeux d'un enfant nécessite un maintien à domicile. Un enfant malade sera remis à sa famille.

Toute maladie contagieuse (varicelle, rougeole, rubéole, méningite, hépatite...) **doit être signalée** par les parents ou les responsables légaux à la **directrice**. Après une maladie contagieuse, un certificat médical de non contagion devra être fourni par la famille de l'enfant.

- **L'introduction de médicaments sur le temps scolaire n'est pas autorisée.** En cas de problème

important de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être élaboré pour l'enfant entre la famille, la directrice, l'école et le médecin scolaire.

- **En cas de blessure légère** les enseignants peuvent uniquement la nettoyer avec de l'eau et du savon, ou positionner de la glace suite à un coup reçu.
- **En cas d'accident**, la procédure suivante sera adoptée :
Si l'accident n'est pas grave, les parents sont appelés. Les parents disponibles conduiront leur enfant chez le médecin. Aucun personnel n'est habilité à accompagner un enfant chez le médecin.
Si l'accident s'avère plus grave, les pompiers seront appelés tout d'abord, puis les parents. Si ces derniers sont disponibles et joignables, ils accompagneront leur enfant.
Si les parents ne sont pas joignables, l'enfant sera pris en charge par les pompiers.

SECURITE-ASSURANCE :

Sécurité :

- Les temps scolaires garantissent la sécurité des enfants dans les locaux utilisés et dans le cadre des horaires de fonctionnement de l'école.
- Selon la législation en vigueur plusieurs exercices d'évacuation des locaux sont organisés en cours d'année scolaire durant le temps scolaire.
- La sécurité de tous exige qu'aucun objet dangereux n'entre sur les sites scolaires.
- Si cette règle n'est pas respectée, l'objet sera immédiatement confisqué et la famille de l'enfant avertie.

Assurance :

- L'assurance scolaire est facultative pour les sorties éducatives se déroulant dans les horaires de fonctionnement de l'école. Elle est obligatoire pour toute sortie dépassant ces horaires.
- Chaque enfant peut être à l'origine d'un accident ou en être la victime. Il est donc vivement conseillé aux familles de souscrire une assurance couvrant à la fois la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages subis.

Droit à l'image

Les photos et vidéos que les enseignants diffusent sur l'ENT de l'école doivent être utilisées dans un cadre strictement personnel. Les parents et les élèves ne doivent pas les diffuser par quelques moyens que ce soit (réseaux sociaux par exemple ...).

SUIVI DES ELEVES :

- **Cahier de liaison :**

Chaque enfant possède un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les communications entre les enseignants et la famille ainsi que des appréciations relatives au comportement de l'enfant.

Les parents peuvent prendre rendez-vous tout au long de l'année avec l'enseignant de leur enfant, par le biais du cahier de liaison.

Ce cahier peut également être utilisé par les responsables d'équipe périscolaire pour communiquer avec les parents ou les responsables légaux des enfants.

Il est demandé aux familles de le consulter quotidiennement et de signer toute communication y figurant.

Toute correspondance confidentielle sera insérée dans une enveloppe et mentionnera le nom du destinataire.

- **Livret scolaire unique (LSU) :**

A la fin de chaque semestre, chaque enseignant met en ligne le livret scolaire des élèves. Les parents doivent le consulter sur le site suivant : <https://educonnect.education.gouv.fr>